

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Cahors, 13 Octobre.

Au moment où le Journal parviendra à nos lecteurs, le scrutin sera ouvert.

Le devoir nous oblige à adresser un appel énergique aux retardataires et à leur dire encore une fois :

Electeurs, songez à la grave responsabilité de votre vote. L'acte civique que vous allez faire en déposant l'expression de votre volonté dans l'urne électorale,

aura sa part d'influence, pour le bien ou pour le mal, sur l'avenir de la France.

Dans la situation où se trouve aujourd'hui notre Nation, après tant de désastres, en présence des dangers qui peuvent survenir à l'intérieur, ou arriver de dehors, — ne perdez pas de vue vos plus chers intérêts et les intérêts généraux de la Patrie.

Voter pour des candidats dominés par des passions politiques et l'esprit de parti, qui n'aspirent qu'à entraver

le Gouvernement légal, et qui voudraient le renverser s'ils en avaient le pouvoir, — ce serait voter pour la révolution, pour l'inconnu, pour l'anarchie ou le despotisme, et finalement pour la guerre qui en serait la conséquence.

Electeurs, voulez-vous la paix, l'ordre, la stabilité, la sécurité du travail, la liberté sans licence? — Voulez-vous rendre la France puissante et prospère?

Votez donc pour des hommes qui désirent et veulent sincèrement l'affermissement et le développement des lois

constitutionnelles, qui sont la base du Gouvernement légal de la France.

Après tous les gouvernements qui se sont succédé depuis quatre-vingts ans, et qui ont été tour à tour emportés par les révolutions, — il faut à notre pays un Gouvernement véritablement national, habilement dirigé par des hommes éclairés et dévoués, — reposant sur les grands principes de l'ordre social, dont l'application sérieuse et féconde peut seule faire la force et la grandeur des peuples.

## Electeurs de la 2<sup>e</sup> Circonscription du Lot,

C'est pour une période de CINQ ANS que vous allez nommer vos députés.

Voulez-vous pour représentant un homme qui pense avant tout à la politique, et qui ne se préoccupe que de faire revenir un gouvernement tombé? Nommez M. de Valon.

Voulez-vous pour représentant un homme de travail et d'étude, soumis au gouvernement établi, et qui a déjà défendu vos intérêts avec un zèle et un dévouement absolus? Nommez M. PAGÈS DUPORT.

Ceux qui aiment les agitations et les changements nommeront M. de Valon.

Ceux qui veulent, avant tout, qu'on s'occupe du progrès, du bien-être général, des traités de commerce, de l'amélioration des impôts, des chemins de fer, etc., etc., nommeront M. PAGÈS DUPORT.

Qu'a fait M. de Valon à l'Assemblée nationale et à la Chambre des députés? Rien!

Quel est celui d'entre vous, au contraire, qui ignore que M. Pagès Duport a fait preuve d'une bonne volonté, toujours prête, chaque fois qu'une question intéressant le Lot se présentait devant l'Assemblée nationale?

Votre choix n'est pas douteux : Vous voterez pour M. PAGÈS DUPORT.

### OPPOSITION DES TROIS CANDIDATS BONAPARTISTES DU LOT AU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« J'AI VU AVEC SURPRISE QUE NI VOUS, NI M. LE GARDE DES SCEAUX N'AVIEZ FAIT VALOIR A LA TRIBUNE TOUTES LES GRAVES RAISONS QUI AURAIENT PU PRÉVENIR L'ABROGATION D'UNE LOI SUR LA PRESSE, VOTÉE IL Y A MOINS DE DEUX ANS.... »

MM le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés ayant voté l'abrogation de cette loi, qui protégeait les Souverains étrangers, abrogation demandée par M. Cunéo d'Ornano.

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« DÉJÀ ON AVAIT PU S'ÉTONNER QUE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DANS SES DERNIÈRES SÉANCES, EUT DISCUTÉ TOUTE UNE LOI MUNICIPALE, ADOPTÉ MEME QUELQUES DISPOSITIONS DONT, AU CONSEIL DES MINISTRES, VOUS AVEZ VOUS-MEME RECONNU TOUT LE DANGER, COMME LA PUBLICITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX. »

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés qui ont voté la publicité des conseils municipaux.

M. le ministre actuel des travaux publics s'est exprimé, ainsi qu'il suit, à la Chambre des députés (18 juin dernier) :

LA CHAMBRE A VOTÉ EN PREMIÈRE LECTURE UNE LOI QUI TENDAIT A TRANSFORMER TOUTS LES CONSEILS MUNICIPAUX DE FRANCE, EN CLUBS DÉLIBÉRANT SOUS LA PRESSION DES ÉLECTEURS; ELLE A AUSSI VOTÉ UNE LOI QUI DÉTRUISAIT CELLE QUE M. DUFAURE AVAIT FAIT ADOPTER SUR LE RÉGIME DE LA PRESSE. C'EST APRÈS LE VOTE DE CES DEUX LOIS, QUE LE MINISTÈRE N'AVAIT PAS ASSEZ COMBATTUES, QUE M. LE MARÉCHAL A DIT : C'EST ASSEZ !

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, ayant voté la proposition Cunéo d'Ornano, et la publicité des conseils municipaux, sont au nombre de ceux auxquels le Maréchal a dit : C'EST ASSEZ.

Il est impossible que le Maréchal ait une connaissance personnelle de ces votes. Il peut se tromper, et nous croyons qu'il se trompe; il peut être mal conseillé, et nous croyons qu'on le conseille mal. Mais un injuste soupçon n'atteindra jamais de notre part la droiture de ses intentions et de son patriotisme.

ÉLECTIONS DU 14 OCTOBRE 1877

CANDIDATS DANS LE LOT

1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Cahors.

**M. Ch. Capmas**, professeur à l'École de droit de Dijon, candidat républicain.

**M. le comte Murat**. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures qui ont décidé le maréchal de Mac-Mahon à changer son ministère et à dissoudre la Chambre des députés.)

2<sup>e</sup> Circonscription.

**M. A. Pagès Duport**, ancien député, candidat constitutionnel.

**M. Éloi Béral**, ingénieur des mines, ancien préfet du Lot, ayant toujours professé les idées républicaines.

**M. de Valon**, ancien député. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures contre lesquelles le maréchal de Mac-Mahon a protesté le 16 mai, en changeant ses ministres et en provoquant de nouvelles élections. — Antérieurement, il avait refusé de confier le pouvoir pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. — Lors du vote de la Constitution qui a donné un gouvernement à la France, il a repoussé tous les articles en compagnie des trente adhérents que le parti bonapartiste comptait sur 730 députés.)

Arrondissement de Gourdon.

**M. de Gozon**, membre du conseil général.

**M. de Verninac**, candidat républicain.

**M. le baron Dufour**, ancien député. (A voté, comme MM. le comte Murat et de Valon, les deux mesures qui ont amené l'intervention du Maréchal.)

Arrondissement de Figeac.

**M. Teilhard**, ancien député, candidat républicain. (Votait à la Chambre avec la gauche modérée.)

**M. le vicomte de Turenne d'Aynac**, candidat sans titres politiques, se présentant comme bonapartiste.

L'EMPIRE C'EST LA PAIX.

Sous le premier Empire.

Guerre en 1805.

Guerre en 1806.

Guerre en 1808.

Guerre en 1809.

Guerre en 1812 (un million d'hommes, d'un seul coup périssant en Russie).

Guerre en 1813.

Guerre en 1814.

Guerre en 1815.

Sous le deuxième Empire.

Guerre de Crimée, en 1853, 1854, 1855.

Guerre d'Italie en 1859.

Guerre au Mexique, pendant quatre ou cinq ans, pour y laisser nos fusils, nos canons, nos munitions.

Guerre en Chine.

Enfin guerre contre l'Allemagne.

De toutes ces guerres, qui ont fait périr plusieurs millions d'hommes, il n'en est pas une qui puisse se justifier par l'intérêt de la France. Hélas! l'empire fait la guerre, comme le tonnelier dresse les barriques, comme le serrurier forges les charrues. C'est son état, c'est son élément.

Dieu nous préserve d'être injustes et violents

à l'égard du prince impérial! Mais nous devons constater ce qui est la vérité même! C'est que M. de Bismark, armé jusqu'aux dents, tandis qu'il nous faut bien des années pour nous refaire, trouverait moyen de contraindre le prince impérial à la guerre pour ravir encore des milliards et des provinces. Nous autres, avec le gouvernement actuel, nous pouvons souffrir des humiliations sans déshonneur, et nous pouvons nous recueillir parce que nous sommes innocents de la guerre de 1870-1871; mais le prince impérial, s'il était sur le trône, pourrait-il résister au désir de venger son père? D'un autre côté, M. de Bismark ne serait-il pas toujours prêt à surexciter la dignité personnelle de ce jeune prince, malheureux et inexpérimenté, en l'abreuvant d'affronts afin d'achever l'écrasement de la France?

CORRESPONDANCE

Versailles, 12 octobre.

Voici le texte du Manifeste que M. le maréchal de Mac-Mahon vient d'adresser aux électeurs :

- « Français,
- » Vous allez voter.
- » Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus altérer la vérité.
- » Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger.
- » Non, le Gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix.
- » Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé.
- » La lutte est entre l'ordre et le désordre.
- » Vous avez déjà prononcé.
- » Vous ne voulez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits.
- » Vous voulez la tranquillité assurée au dedans comme au dehors, l'accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires.
- » Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages.

- » Français,
- » L'heure est venue.
- » Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je réponde de l'ordre et de la paix.

« Le président de la République,

» M<sup>r</sup> de MAC-MAHON, duc de MAGENTA. »

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures 1/2, au Palais de l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le Conseil d'Etat doit se réunir en assemblée générale, demain, à une heure de l'après-midi.

Le général Cialdini, ambassadeur d'Italie, est rentré à Paris, hier matin, venant de Rome.

Les nouvelles reçues hier de M. de Chambrun, sénateur de la Lozère, sont très-mauvaises. Sa situation paraît désespérée.

M. le comte de Chambrun était souffrant depuis longtemps et n'assistait plus qu'aux séances les plus importantes.

La Cour de cassation a rejeté, hier, les pourvois de François Albert et de la femme Louet, condamnés le premier à mort, la seconde aux travaux forcés à perpétuité, pour assassinat de la femme Pelletier, à Malakoff.

Dans la même audience, la Cour a rejeté le pourvoi du nommé Jules Lys, condamné à mort par le 3<sup>e</sup> conseil de guerre pour faits relatifs à la Commune.

ORIENT

Un télégramme officiel d'Orhanie, reçu à Constantinople, confirme la nouvelle de l'ajonction de Cheker-pacha avec Osman-pacha. Un détachement sorti de Plewna a rencontré lundi aux environs de Rodomidje, l'avant-garde d'une division de Cheker-pacha, venue d'Orhanie. La route de Plewna à Orhanie est donc libre. Des convois de vivre et de munitions sont entrés, le 9, à Plewna. Cheker-pacha devait avoir aujourd'hui une entrevue avec Osman-pacha.

Les derniers télégrammes de Soleiman-pacha et de Réouf-pacha signalaient quelques escarmouches insignifiantes.

D'après une dépêche de Bucharest, 10 octo-

bre, adressée au *Standard*, le général Bourko, est parti pour une de ses courses rapides. On assure que le but est Sofia, en passant par Tirnova et Selvi. Il a pris avec lui 11 régiments de cavalerie et 8 batteries d'artillerie à cheval; 4 régiments de la cavalerie de la garde les rejoindront en route.

Il tombe de la neige à Kalafat.

Le bruit court que le général Zimmermann marcherait en avant et que le grand duc Constantin serait nommé commandant des troupes russes à Calarasc.

Les pluies continuent en Bulgarie.

Du côté du Danube on signale seulement une escarmouche dans les environs de Pyrgos.

L'effectif de la légion polonaise qui se forme à Choumla, augmente dans de grandes proportions.

Les Turcs viennent de perdre un de leurs monitors qui a sauté hier à l'embouchure de la Sulina.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Avis aux Racleurs.

Aux dernières élections, les abords des salles du scrutin furent constamment assaillis par des agents provocateurs, qui, à l'aide de menaces et de mensonges, influencèrent un grand nombre d'électeurs au profit des divers candidats hostiles à la Constitution.

Nous les prévenons que, cette fois, ils seront surveillés rigoureusement, et que la justice sera saisie de leurs manœuvres coupables. Qu'ils ne comptent plus sur l'impunité qui les a couverts jusqu'ici.

Avis aux Électeurs.

Nous prions nos abonnés, nos lecteurs et tous nos amis d'avertir les électeurs de leurs diverses communes que M. Pagès Duport a adressé sa Circulaire par la poste à chaque électeur.

Si par hasard quelques noms avaient été oubliés par les copistes, quand les bandes ont été faites et *affranchies*, nous tenons des circulaires à la disposition de tous ceux qui en réclameront.

On lit dans l'Avenir militaire :

On prête à M. le général Berthaut l'intention de demander au président de la République de constituer, dès la rentrée des Chambres, une grande commission pour l'étude des lois militaires. Cette commission extra-parlementaire se composerait de dix sénateurs, dix députés, dix officiers généraux, dont un intendat et un médecin-inspecteur.

Ce projet rencontrera certainement une approbation unanime dans le Parlement et dans l'armée. Notre législation militaire n'a subi que trop de retards et d'ajournements.

Les intérêts vitaux du pays exigent que notre organisation soit enfin complétée par l'adoption des lois en élaboration et coordonnée par la révision et la mise en harmonie de nos lois fondamentales.

La neige. — On écrit de Nîmes, 9 octobre :

« Les voyageurs qui arrivent de la montagne racontent qu'à Langogne il est tombé de la neige et que le temps est froid comme au cœur de l'hiver. »

TREMBLEMENT DE TERRE

Nous lisons dans le Courrier de Lyon :

« Hier matin, à cinq heures dix minutes, une assez forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lyon. Le mouvement oscillatoire, qui a duré trois secondes environ, semblait se diriger du nord au sud.

« Les mêmes oscillations ont été ressenties au même instant aux environs de Lyon.

« A Saint-Symphorien-d'Ozon, d'après le témoignage d'une personne qui arrive de cette localité, la secousse a été plus violente : les personnes qui étaient couchées ont été réveillées en sursaut, et plusieurs, croyant que leur maison s'écroulait, n'ont fait qu'un saut du lit au milieu de la rue, en tenue des plus sommaires, cela va sans dire. Les chiens eux-mêmes ont été pris d'épouvante et ont fait entendre des aboiements plaintifs. »

A la même heure on ressentait à Berne une secousse de tremblement de terre. Elle s'est fait également sentir en Alsace.

On écrit, en effet, de Mulhouse, en date du 9 :

« Ce matin, vers cinq heures un quart, on a ressenti quelques secousses de tremblement de terre. La direction paraît avoir été sud-ouest-nord-ouest. Ces secousses n'ont pas été bien fortes, du moins n'avons-nous aucun accident à signaler. »

On mande, enfin, de Mélusine à l'Adige :

« Pendant toute la journée, nous avons ressenti des secousses, tantôt fortes et tantôt légères de tremblement de terre, suivies d'une rumeur souterraine. A huit heures vingt minutes du matin, nous en avons eu une très forte, plus forte que toutes celles qui ont été ressenties depuis longtemps. Je ne vous décris pas les légers dégâts soufferts par quelques maisons, ni les murs et les cheminées qui se sont écroulés, ni les crevasses qui se sont ouvertes dans quelques rues. Je passerai aussi sous silence les phénomènes qui se sont produits dans les eaux, dont quelques-unes ont changé de couleur. Je me bornerai à vous parler d'un malheureux qui a frappé une pauvre famille. De grosses masses de terre se sont détachées des montagnes. L'une d'elles atteignit un pauvre père de famille qui faisait des fagots, avec son fils, dans un bois. Le malheureux tenta de se sauver, mais il fut atteint et transporté par l'éboulement à quelques mètres de distance. Son fils se sauva sous un amas de bois. Le père n'est pas mort, mais il a un bras cassé, et plusieurs graves blessures, qui mettent ses jours en danger. Un autre jeune homme fut légèrement blessé, par un éboulement, dans une autre localité. La population est épouvantée. »

L'ACCIDENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE DANS LA SALLE ESTÈVE, A CASTRES

On lit dans l'Echo du Tarn :

Un accident qui pouvait devenir une épouvantable catastrophe, s'est produit, samedi soir, vers neuf heures et demie, à la réunion publique tenue par M. Charles Simon et ses amis.

Une foule considérable, composée des partisans du candidat et un très grand nombre de curieux, se pressait, dès huit heures du soir, dans la salle Estève. Nous ne savons si toutes les précautions avaient été prises pour assurer la sécurité des auditeurs et si on n'avait pas commis une de ces négligences fatales qu'on ne reconnaît jamais qu'après l'accident; toujours est-il qu'au moment même où le candidat occupait la tribune, un sinistre craquement s'est fait entendre et une poutre, fléchissant sous le poids des spectateurs, s'effondrait avec un bruit effroyable, soulevant des nuages de poussière et entraînant dans sa chute le plancher de la salle et les nombreuses personnes qui se trouvaient dans le périmètre de l'affaissement.

Quarante-huit personnes ont été blessées. Dix assez grièvement.

Une des victimes de l'accident de la salle Estève, à Castres, le sieur Rey, d'Albi, ouvrier fondeur, est mort lundi soir, des suites de la grave blessure qu'il avait reçue à la tête. Ses obsèques ont eu lieu mardi matin, à huit heures et demie, à Castres. De là, le corps a été transporté à la gare pour être inhumé à Albi, où il a dû arriver à midi.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 octobre.

Naissances.

Lala, Léonie, à Cabessut.  
Delmas, Louis, rue Donzelle.

Lamouroux, Maurice, rue Nationale.  
 Arboys, Dorothee, rue des Maures.  
 Ladoux, Edouard, à Cavaniès.  
 Fort, Emile, rue des Elus.  
 Chainet, Marie, Lubin, B. Nord.

**Mariages.**

Grosse, François, capitaine et Ferrando, Françoise.

**Décès.**

Calmon, Jean, cultiv., 81 ans, à Cabessut.  
 Pons, Marie, 30 mois, rue Corridor.  
 Bouissy, Marie, 72 ans, rue Bousquet.  
 Rostang (de), Armand, prop., 34 ans, à St-Georges.  
 Bonnet, Jean, charpentier, 79 ans, rue Brives.  
 Loubet, Justine, lingère, 40 ans, rue Fénelon.  
 Gineste Pierre, cultiv., 48 ans, (hospice).  
 Vialard, Elisabeth, 27 ans, rue Mascoutou.

**CALENDRIER DU LOT. — Octobre.**

JOURS	SAINTS	FOIRS.
14 Diman.	s Calixte.	
15 Lundi.	se Thérèse.	Figeac.
16 Mardi.	s Ambroise.	Prayssac.
17 Mercr.	s Havoie.	Montcabrier, Vayrac, Vigan.
18 Jeudi.	s Luc, évang.	Montcuq, Vaylats, Thémies, St-Caprais.
19 Vend.	s Pierre d'Alc.	
20 Samedi	s Jean Cantius	Salviac, Meyronne.

Lunaisons du mois d'Octobre.  
 N. L. le 6, à 10 h. 8 du matin.  
 P. Q. le 12, à 3 h. 52 du matin.  
 P. L. le 22, à 7 h. 40 du matin.  
 D. Q. le 29, à 2 h. 30 du matin.  
 Les jours diminuent de 1 h. 45 m.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

**FAITS DIVERS**

**L'Avenue de l'Opéra**

L'avenue de l'Opéra est déjà l'une des voies les plus fréquentées de la capitale, mais elle ne l'est encore que par les voitures, car le parcour est extrêmement désagréable pour les piétons.

En effet, la chaussée, malgré son ampleur, n'est pas trop large pour le nombre d'équipages, de fiacres et de voitures de matériaux qui y circulent sans cesse; et comme il n'y a pas encore de trottoirs, les piétons ont toutes les peines du monde à cheminer au milieu de cet éternel va-et-vient de véhicules.

Quoi qu'il en soit, la physionomie de cette grande artère est, dès maintenant, très pittoresque.

Dans la partie voisine des boulevards, celle qui depuis dix ans est terminée, les boutiques, qui depuis lors étaient désertes, sont presque toutes occupées maintenant par des magasins aux brillants étalages.

Quant au reste, ce n'est, il est vrai, qu'une longue suite de chantiers; mais l'énorme acti-

tivité qui y règne, et la nouveauté des moyens multiples qu'on y emploie pour accélérer le travail, et font une véritable curiosité. C'est un immense atelier où les monte-charges hydrauliques, les machines à vapeur, des centaines d'ouvriers de toutes sortes fonctionnent avec une merveilleuse rapidité.

Ajoutez à cela qu'il n'y a pas de cloison de planches, une barrière en bordure, une fermeture quelconque qui ne soit couverte d'affiches-reclames, dont les couleurs éclatantes papillonnent dans la perspective, et vous aurez une idée de l'ensemble du tableau.

L'une des plus importantes constructions de l'avenue de l'Opéra est le siège d'une nouvelle entreprise, la Compagnie des transports parisiens, qui commencera à fonctionner dans quelques mois; cet immeuble a quatre-vingt-six mètres de façade.

Un peu plus haut, par le débouché de la rue des Pyramides prolongée, on aperçoit, pour la première fois, un dôme dont bien peu de Parisiens soupçonnaient l'existence: c'est le dôme de l'église Saint-Roch, qui vient d'être démasqué par les dernières démolitions de la rue d'Argenteuil; mais cette coupole est si peu élevée, qu'elle ne tardera pas à disparaître de nouveau derrière les hautes maisons qu'on va construire pour continuer ce prolongement jusqu'à la rue Saint-Honoré.

De la place du Théâtre-Français, l'avenue de l'Opéra a l'aspect d'un long chenal où une foule incessante forme deux courants contraires. Au fond, se dresse le triangle colossal de notre grande scène lyrique.

LOUFF.

**CHRONIQUE JUDICIAIRE**

**Homicide par excès d'amour maternel.**

C'est une lamentable aventure que celle qui amène Méry devant la cour d'assises de la Seine. Se trouvant un jour de l'été dernier, en partie de plaisir avec des parents et des amis, il a pris un peu trop énergiquement la défense de sa mère, aveugle, et il en est résulté la mort de l'agresseur.

Méry a vingt ans. Aussitôt qu'il paraît, sa mise et son attitude lui attirent les sympathies de l'assistance, pour gagner bientôt MM. les jurés. Il est assisté dans la triste situation où il se trouve, de M<sup>e</sup> Charles Lachaud, neveu.

Lorsque M. le greffier Fauche se lève, toutes les oreilles s'ouvrent avec avidité, et c'est au milieu du plus religieux silence que l'on écoute l'acte d'accusation, qui expose comme il suit les faits de cette triste cause:

Le 17 juin dernier, le sieur Henry, sa femme ses deux enfants, l'accusé, son beau-fils, le sieur Prosper Lamine, les époux Lamine et le sieur Jamais allèrent dans l'après-midi faire une promenade dans le bois de Clamar. Ils dînèrent tous

ensemble sur l'herbe. Après le repas, Méry et Jamais s'amuserent à lutter. Méry fut plusieurs fois renversé; à ce moment, passèrent près d'eux plusieurs jeunes gens de Clamar, au nombre desquels était le sieur Rossange. Il se moqua de Méry et l'appela « fainéant. » Prosper Lamine, redoutant une rixe, s'approcha et invita Rossange et ses amis à se retirer. Il fut repoussé à plusieurs reprises par Rossange et il se laissa aller à lui donner un soufflet.

Quelques instants après, Henry et ses compagnons de promenade voulurent se retirer. Apercevant Rossange et ses camarades qui les attendaient à la porte du bois dans une attitude menaçante, ils s'éloignèrent d'un autre côté. Prosper Lamine était parti le premier; son frère et Henry restèrent un peu en arrière. Méry marchait en avant d'eux, il donnait le bras à sa mère, qui, à raison de son état de cécité presque complet, avait besoin d'un conducteur.

A côté de ces derniers se trouvaient la dame Lamine, Jamais et les jeunes Cécile et Constant Henry. Ils étaient suivis de Rossange et de ses compagnons; des injures furent échangées. Arrivé à la jonction de la rue de Sèvres et de la rue de Paris, Méry dit à sa mère: « Lâche-moi, ils pourraient m'assommer par derrière. »

Au même instant Rossange porta un coup de poing et un soufflet à la femme Henry; celle-ci voulut se défendre avec son ombrelle. Rossange la lui arracha des mains et lui en porta plusieurs coups sur la tête. La jeune Cécile reçut également un soufflet et un coup de poing. Voyant cela, l'accusé s'écria: « Je ne puis cependant pas laisser battre ma mère. » Et, saisissant des mains de son frère une canne plombée, il en frappa Rossange à la tête. Celui-ci fit quelques pas, puis chancela et tomba. On le transporta à son domicile; il mourut en y arrivant. Les constatations médicales établissent que sa mort doit être attribuée à un épanchement de sang à la surface du cerveau résultant du coup que le défunt a reçu sur le crâne. Méry avoue tous les faits qui lui sont reprochés.

En conséquence, etc.

Tels sont les faits. Ils sont nettement exposés; l'acte commis par Méry est irréfutable; il ne nie, d'ailleurs, rien; et c'est avec un accent de vérité qu'il dit profondément regretter ce qui est arrivé.

M. l'avocat général Laval, chargé de soutenir l'accusation, renonce à cette tâche difficile. Passant résolument dans le camp adverse, il estime que l'accusé n'a frappé que pour défendre sa mère et sa famille; il déclare ne point s'opposer à l'acquiescement du prévenu.

Un murmure de satisfaction parcourt l'auditoire, et ce n'est plus que pour la forme que M<sup>e</sup> Lachaud prend la parole.

Après un résumé, devenu inutile, du président, le jury se retire dans la salle de ses délibérations, d'où il revient bientôt, rapportant un verdict négatif, en conséquence duquel Méry, étant acquitté, a été immédiatement rendu à la liberté.

Le pauvre jeune homme s'est précipité dans les bras de ses parents, et c'est au milieu d'un cortège d'amis qu'il a regagné son domicile.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

(Service spécial du Journal).

Versailles, 12 octobre, soir.

Aujourd'hui, est venu devant le tribunal correctionnel le procès fait à M. Gambetta et à son imprimeur pour son Manifeste aux électeurs du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les deux prévenus ont fait défaut et ont été condamnés: M. Gambetta à trois mois de prison et 4,000 francs d'amende, et M. Lefèvre, son imprimeur, à 15 jours de prison et 2,000 fr. d'amende.

On annonce pour ce soir, au Gymnase-Paz, une réunion privée qui sera présidée par M. Victor Hugo, et dans laquelle il sera donné lecture d'une lettre de M. Jules Grévy.

Le *Courrier de la Champagne* donne sur les vendanges de cette région, les renseignements suivants:

Des nouvelles que nous recevons ce matin de tous les points de la Champagne, il résulte que le vin de 1877 ne sera pas aussi mauvais qu'on le craignait tout d'abord. Le beau temps, qui n'a cessé de régner depuis le commencement des vendanges, a fait beaucoup de bien au raisin. Le vin de cette année sera incontestablement meilleur que le 1876.

**Bourse de Paris**

Cours du 13 Octobre.

Rente 3 p. %..... 69.15  
 — 4 1/2 p. %..... 95.50  
 — 5 p. %..... 105.45

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.005 »	2.950 »
Crédit foncier.....	655 »	646 25
Orléans-Actions.....	1.018 »	1.015 »
Orléans-Obligations.....	328 »	327 50
Suez.....	687 50	687 50
Italien 5 %.....	70 75	70 75

**AVIS**

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.*

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

13 octobre 1877. (89)

**LES NUITS DE PARIS**

Par Pierre ZACCONE.

**Première partie.**

XIV

**CHAGRINS D'AMOUR**

Octave réfléchit quelques secondes; puis prit à son tour la main de Sylvia dans les siennes et l'enveloppa de son regard le plus tendre.

— Sylvia, dit-il d'un ton grave, il faut que je sois bien sûr de votre amour pour vous donner un pareil conseil; mais il n'y a pas deux partis à prendre, et celui auquel je m'arrête est le meilleur.

— Parlez! parlez!...  
 — Vous allez rentrer chez votre père, mon enfant...  
 — Après...  
 — Vous ferez en sorte que nul ne sache que vous êtes sortie, que nul ne se doute que vous êtes venue ici.

Reproduction interdite.

— C'est facile.  
 — Demain, au moment où vous verrez M. de Compans, vous l'aborderiez avec le sourire sur les lèvres et la sérénité sur le front; vous lui direz, en l'embrassant, que vous avez réfléchi, que vous regrettez votre résistance de la veille, que la nuit vous a porté conseil, qu'enfin vous consentez à prendre l'époux qu'il vous offre.

— Comment!... fit Sylvia interdite.  
 — Il faut détourner tout soupçon, mon enfant.  
 — Mais ce mariage ne se fera pas.  
 — Je vous le promets.  
 — Je ferai ce que vous voudrez.  
 — Et en faisant cela, Sylvia, nous aurons le temps d'aviser, nul ne se défera de nous, et le jour venu, avec du courage et de la résolution, nous atteindrons facilement notre but.

— Ah! vous m'aimez, Octave, dit Sylvia défaillante.  
 — Je vous aime!... répondit ce dernier.

Et se penchant sur les lèvres de la jeune fille:  
 — Je t'aime! je t'aime! ajouta-t-il à voix basse et passionnée.

Sylvia entendit à peine; tout son être avait tressailli, et quand elle sentit les lèvres de son amant presser les siennes, elle se laissa tomber mourante sur sa poitrine.  
 C'en était fait peut-être cette fois de sa candeur ignorante, si à ce moment-même

Octave comprit la cause de ce mouvement, il sourit à cette charmante pudeur et avant que Sylvia s'éloignât, il l'attira encore une fois près de lui, et arrêtant son regard sur ces yeux dont la timidité doucement voilée disait toutes les pudiques pensées de son cœur;

— Sylvia, dit-il avec une émotion communicative, malgré la cause qui vous a attirée ici, béni soit le jour où vous êtes entrée chez moi, seule et confiante dans ma loyauté et mon amour. Cette heure, je me la rappellerai toujours et elle suffira au bonheur de toute ma vie... C'est dès ce jour que vous m'avez aimé comme je vous aime. Désormais nous serons bien l'un à l'autre et aucune puissance ne pourrait jamais séparer ce que Dieu semble si évidemment vouloir réunir.

— Ah! vous m'aimez, Octave, dit Sylvia défaillante.  
 — Je vous aime!... répondit ce dernier.

Et se penchant sur les lèvres de la jeune fille:  
 — Je t'aime! je t'aime! ajouta-t-il à voix basse et passionnée.

Sylvia entendit à peine; tout son être avait tressailli, et quand elle sentit les lèvres de son amant presser les siennes, elle se laissa tomber mourante sur sa poitrine.  
 C'en était fait peut-être cette fois de sa candeur ignorante, si à ce moment-même

la sonnette de l'appartement n'eût tout à coup retenti avec violence.

Octave releva vivement la tête, pendant que Sylvia s'éloignait rouge, émue, troublée plus qu'elle ne l'avait été de sa vie.

La porte du cabinet venait de s'ouvrir et un valet était entré.

— Qui est là? dit Octave.  
 — Mais au lieu de répondre, le valet regarda Sylvia avec embarras.

— Qui est là?... insista le jeune couliissier.

— M. de Compans... répondit enfin le groom.

Sylvia poussa un cri; Octave marcha vers le valet.

— Ecoute, lui dit-il à voix rapide, mon coupé est encore en bas, tu vas reconduire Mlle de Compans à son hôtel.

— Qui, monsieur,  
 — A l'instant, entend-tu? et ne perds pas une seconde.

— Ce sera fait.  
 Octave se tourna vers Sylvia.

— Il faut partir ajouta-t-il, votre père est là... il ne faut pas qu'il vous voie; allez Sylvia, mon enfant, et rassurez-vous... C'est entre mes mains que vous avez remis votre bonheur, et vous verrez ce que j'en saurai faire.

Sylvia ne répondit pas; elle avait jeté son voile sur ses cheveux et un manteau sur ses épaules; ainsi vêtue, elle suivit le valet de chambre qui lui ouvrait un esca-

lier dérobé.

Quand Octave l'eut vue s'éloigner, il répara bien vite le désordre de sa toilette, alluma tranquillement un cigare et passa dans le salon où M. de Compans l'attendait.

A sa vue, ce dernier se leva et, à la grande surprise d'Octave, il vint vers lui et lui tendit les mains.

Octave se laissa faire, attendit avec une vive curiosité l'explication de cette visite inattendue, dont la cause devenait un mystère pour lui.

M. de Compans s'assit.

— Mon cher ami, dit-il bientôt d'un ton dégagé mais avec un pli soucieux sur le front, pour que je vienne ainsi à trois heures du matin troubler votre repos, il faut, vous le devinez, que je sois poussé par une cause bien puissante.

Octave s'inclina.

— Qu'est-il dont arrivé? répondit-il en jouant l'étonnement.

M. de Compans réprima un geste violent.

— Dieu m'est témoin, reprit-il, que mon vœu le plus cher était de vous nommer mon gendre, et je savais depuis longtemps que vous étiez digne du trésor que je vous réservais.

— Eh bien? fit Octave.

— Eh bien, ce rêve que j'avais caressé et qui était devenu le meilleur espoir de ma vieillesse...

(A suivre).

**Crédit foncier de France**

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

**LE TOUR DU MONDE**, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 875<sup>e</sup> livraison. (13 octobre 1877). — Texte: De Ravenne à Otrante, par Charles Yriate. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Ph. Benoist, E. Théron, H. Catennacci, Taylor et Dosso.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE**. — Sommaire de la 234<sup>e</sup> livraison (13 octobre 1877). — TEXTE: Le neveu de l'oncle Placide, par J. Girardin. — Lettre du aïeul à son petit-fils, par Marie Maréchal. — Les Nubiens, par Louis Rousselet. — Les animaux nuisibles, par Spol. — Montluc le Rouge, par Alfred Assollant. — Encre sympathique; Les éponges, par Mme Gustave Demoulin.

Dessins: A. Marie, Bayard, Sahib, Mesnel. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie Stut-emberge, quai de Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sassek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

**M. FERRARI**

Médecin-Dentiste

DU LYCÉE, GRAND SÉMINAIRE, COLLÈGE, ET COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE

**DE CAHORS ET DE LA DORDOGNE**

A l'honneur de donner avis à sa Clientèle qu'ayant établi une succursale à Périgueux, rue St-Martin, n° 8, on pourra le consulter lui-même, dans son cabinet, à Cahors, rue Fénelon, du 15 au 1<sup>er</sup> de chaque mois.

M<sup>me</sup> FERRARI, Dentiste, fera toutes les opérations les plus minutieuses de la bouche en dehors des jours indiqués ci-dessus. Nous croyons être assez connu pour nous dispenser de tout autre réclame.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Étude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

**EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE**

Adjudication fixée au 17 Novembre 1877

Par procès-verbal de Cayla, huissier, en date du dix-huit juillet mil huit cent soixante-dix sept, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le sept août suivant, volume 72, numéros 23 et 24, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Antoine Bousquet, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Lherm.

Lequel a constitué pour son avoué aux fins d'occuper sur ladite saisie, M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant rue du Parc, n° 42.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Jouffreau sabotier, habitant et domicilié de la dite commune de Lherm, pris en qualité de tuteur datif de Bernard Tranié, cordonnier, légalement interdit.

**Biens saisis et à vendre.**

1<sup>o</sup> Une vigne située au lieu de Scarou, commune de Lherm, portée sous le numéro 577 du plan cadastral de ladite commune, section C, et contenant environ dix-neuf ares, d'un revenu d'un franc quatre-vingt-dix centimes;

2<sup>o</sup> Une maison située au même lieu de Scarou, numéro 577 du même plan et de la même section, et d'un revenu net de deux francs, la superficie qu'elle occupe est comprise dans la contenance de la vigne qui précède. Elle est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un gâletas.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Lherm, canton de Cahors, arrondissement de Cahors ils sont jadis et exploités par le sieur Pierre Jouffreau tuteur. Ils sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Lherm, sur la tête de Bernard Tranié, cordonnier à Lherm.

Le cahier des charges a été publié le premier octobre courant et l'adjudication a été continuée au dix-sept novembre suivant.

En conséquence, l'adjudication desdits immeubles aura lieu le dix-sept novembre prochain à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le douze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... octobre mil huit cent soixante-dix-sept, F<sup>o</sup> ..... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.**

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION. — Comprendant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

**Atelier de Reliure**

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

**J. SARRAZIN, FILS**

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

**BAYLES, J<sup>ne</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, housses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE et COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

**ENTREPOT**

D'HUITRES D'ARCACHON

UN ARRIVAGE PAR JOUR

Petites..... 5 fr. le cent.  
Moyennes..... 6 fr. —  
Grosses..... 7 fr. —

Expéditions sur commandes

S'adresser à M. Resplandy, quai Ségur, maison Bastide, à Cahors.

**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES - **EAUX-BONNES** - B.-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Uniques contre la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

**AVIS CONTOU**

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

**MALADIES de la VESSIE** Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 50 la botte. BLAYN, ph. 71, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

**MAISON GREIL HABILLEMENTS**

Tous faits et sur mesure

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER DE FABRICATION,

A Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau, 37.

MAISON DE VENTE

A Cahors, boulevard Sud, au coin de la rue Fénelon.

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :

COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr.

id. id. id. pour Enfants, depuis 7 fr.

SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur genre pour le Vêtement sur mesure.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

**HISTOIRE D'UN CRIME**

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN

PREMIÈRE JOURNÉE

LE GUET-APENS

DEUXIÈME JOURNÉE

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.